

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD)
Mme LEDIEU (procuration à Mme KEMPF)
Mme JUBLOT (procuration à Mme VEILLAT)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
Mme DAUGU (procuration à M. DECROIX)
Mme CHARON-COLIN (procuration à M. MELLOTT)

-

Monsieur PEREIRA est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Le **procès-verbal** du Conseil municipal en date du 24 Mai 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-

> Convention de mise à disposition du terrain « Le Champ des Tailles » à la Communauté de Communes Sauldre & Sologne pour la viabilisation du lieu

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2017, la commune ne détient plus de compétence en matière économique, que celle-ci est désormais détenue par l'intercommunalité. Or, une zone d'activités est en cours de création sur la commune et les travaux de cette zone seront par conséquent à la charge de la Communauté De Communes Sauldre & Sologne. Afin que ces travaux puissent être démarrés, il convient que la commune mette à disposition de la CDC le terrain puisque l'année 2017 est une année transitoire durant laquelle le terrain demeure propriété communale. Une étude est lancée pour recenser toutes les zones économiques de l'intercommunalité qui passeront en pleine propriété à la CDC à la fin de l'année ou en tout début d'année prochaine.

Madame le Maire présente le plan de la future zone indiquant les emplacements futurs de la gendarmerie, des logements de gendarmerie et du centre de secours. En dehors de ces trois opérations, l'ensemble du terrain formera la zone d'activités. La commune d'Aubigny apporte un fonds de concours à la Communauté de Communes pour payer la viabilisation correspondant aux terrains de la gendarmerie, des logements des gendarmes, à la charge de la commune.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la convention entre la communauté de communes Sauldre et Sologne et la commune d'Aubigny-sur-Nère pour la mise à disposition du terrain de la zone « Le Champ des Tailles » et autorise Monsieur François Gresset à la signer.

> Reconduction du dispositif « Passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération 'Vacances pour Tous'

Madame DORISON rappelle que le passeport pour les jeunes âgés de 6 à 16 ans révolus, ouvre droit à la gratuité d'accès à la piscine des Etangs ainsi qu'à six entrées au cinéma durant les vacances scolaires d'été.

Elle ajoute que le volet « sorties » de l'opération 'Vacances pour tous' prévoit cette saison quatre sorties organisées par le CCAS : il s'agit de deux sorties à l'Etang du puits avec son Parc Aquaplouf, une sortie au Parc Astérix et une sortie à la réserve zoologique de la Haute Touche.

Les familles pouvant bénéficier de ce dispositif doivent répondre aux conditions de ressources ne dépassant pas le barème CNAF pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire.

Sur le rapport présenté par Madame DORISON, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le renouvellement du dispositif « Passeport pour les jeunes ».

> Attribution de l'indemnité de conseil au Comptable Public

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, à Monsieur MONESTIER, nommé au 1^{er} Janvier 2017 en qualité de Receveur municipal de la commune, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité s'appliquera tant sur le budget principal de la Commune que sur les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

> Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de la commune exclus du dispositif d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- de définir le crédit global en appliquant au montant de référence annuel de l'I.F.T.S. de 2^{ème} classe un coefficient de 5.
- d'étendre le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires
- d'autoriser Madame le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny

Sur une question de Monsieur AUTISSIER, Madame GRESSIN indique que les effectifs prévus pour la prochaine rentrée restent stables.

Monsieur AUTISSIER indique que les effectifs du collège Gérard Philippe restent également stables et précise que le Collège d'Aubigny prévoit 129 entrées en 6^e alors que 9 entrées seulement sont enregistrées au Chatelet et 13 à Chateaufort. Cela soulève des interrogations en termes de démographie pour certains secteurs.

Madame le Maire ajoute que le Berry Républicain a publié une projection de la population du Cher en 2050 qui montre une situation peu favorable. Elle ajoute que la commune essaie de se montrer attractive en proposant des terrains à des prix concurrentiels pour que de nouvelles familles s'installent. Elle indique également que les entreprises locales embauchent, que des animations sont mises en place dans les écoles, que la commune propose un programme culturel intéressant. Une prochaine réunion avec la crèche est programmée pour étudier les possibilités d'accroître le nombre de lits. La commune peut proposer mais ne peut décréter que des familles s'installent.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la demande de participation financière des communes de résidence des élèves accueillis dans les écoles publiques maternelle et élémentaire d'Aubigny,
- de fixer pour l'année scolaire 2017-2018 à 590,50 € (contre 601 € l'année dernière) le montant de participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Aubigny à demander aux communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés à Aubigny [(92 108 € + 146 458 €) /404 élèves = 590,50 €]
- d'autoriser Madame le Maire à mettre la participation des communes concernées en recouvrement et d'entreprendre, si besoin est, les démarches nécessaires en vue d'un recouvrement d'office.

> Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'Ecole Sainte-Solange

Monsieur AUTISSIER précise qu'il semblerait que pratiquement tous les enfants de CM 2 de l'école Sainte-Solange aillent au collège l'année prochaine.

Monsieur MELLOT demande si la commune a connaissance des dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Solange et s'il s'agit des mêmes dépenses de fonctionnement que pour l'école publique. Sur le coût que cela représente pour la commune, il alerte également sur la subvention qui est versée au titre du restaurant scolaire, à hauteur de 1,27 €/ repas, ce qui paraît problématique s'agissant d'une école privée.

Madame RENIER répond qu'elle a déjà indiqué qu'elle ne souhaitait pas remettre en cause le contrat d'association et que l'idée était de donner la possibilité aux parents de choisir, et donner le choix c'est également donner la possibilité financière. Elle ajoute qu'elle comprend néanmoins parfaitement les arguments avancés par Monsieur MELLOT concernant la restauration scolaire.

Madame le Maire rappelle qu'en 2012, l'école Sainte-Solange a rencontré des difficultés financières et il avait été étudié à l'époque plusieurs possibilités pour l'aider au niveau de sa cantine en vue de rationaliser les coûts. L'idée de mutualiser sa cantine et celle des Grands Jardins n'a pas pu se réaliser en raison de la fréquentation déjà très élevée du restaurant scolaire communal qui arrive pratiquement à saturation pour les locaux dédiés. Le choix a donc été fait d'aider l'école Sainte-Solange en versant une aide financière correspondant au coût de la nourriture pour un repas à la cantine des Grands Jardins. Jean-Marie RAFFESTIN a également dispensé une formation à la cuisinière de l'établissement privé. Madame RENIER précise qu'il s'agit d'un versement s'appliquant uniquement pour les enfants domiciliés à Aubigny-sur-Nère.

Il y a quelques temps, après avoir redemandé les comptes de l'école Sainte-Solange 2016, il a été constaté que la situation financière s'était nettement améliorée depuis 2012. Une rencontre avec l'école privée est prévue pour faire un point sur les aides communales qui lui sont apportées. La commune participe également aux frais de la classe verte organisée par l'école en se basant sur les critères appliqués pour la participation à la classe de neige. A ce sujet, il est indiqué que certains parents se sont offusqués que la commune sollicite l'avis d'imposition des familles mais Madame le Maire rappelle que l'aide est versée en fonction du quotient familial.

Madame le Maire conclut en indiquant que la délibération présentée au Conseil municipal ne concerne pas cette aide spécifique mais la participation aux dépenses de fonctionnement ordinaires.

A la demande de Monsieur DECROIX, la participation communale aux frais de fonctionnement des classes de l'école Sainte-Solange donnera lieu à deux votes séparés, le premier pour les classes élémentaires et le second pour les classes maternelles.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 voix Contre), fixe la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Solange, pour l'année scolaire 2017-2018, à 323 € par élève des classes élémentaires.

La participation votée sera versée par trimestre scolaire à terme échu, les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour la période correspondante.

> Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles de l'Ecole Sainte-Solange

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 voix Contre), fixe la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Solange, pour l'année scolaire 2017-2018, à 1 028 € par élève des classes maternelles.

La participation votée sera versée par trimestre scolaire à terme échu, les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour la période correspondante.

> Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S)

Madame GRESSIN indique que les enfants fréquentant ces classes ULIS sont désignés par l'Education Nationale. L'année prochaine, la classe sera complète avec douze élèves. En cours d'année, certains

élèves peuvent être redirigés vers des IME (Institut Médico Educatif). A l'issue de la classe ULIS, certains élèves sont orientés vers des classes Segpa.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe comme suit le montant de la participation par élève au titre de l'année 2016-2017, des communes de résidence des enfants scolarisés à Aubigny en ULIS, aux conditions suivantes :

- . Fournitures scolaires : 41,40 € (identique à l'année précédente)
- . Frais d'accueil : 153,00 € (152,50 € l'année précédente)

> Construction du réseau très haut débit de Touraine Cher Numérique – Implantation des équipements

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la nouvelle proposition d'implantation d'équipements nécessaires à l'arrivée de la fibre optique sur la commune, sur les sites énumérés ci-dessous :

ADRESSE	EQUIPEMENT	SUPERFICIE
Place des Tilleuls	Armoire	0,8 m ²
Place du Mail (encastrement dans le mur du presbytère)	Armoire	0,8 m ²
Avenue de la Gare (parking côté ancienne gare)	Shelter	7,5 m ²
Place de l'Equerre (sur le mur à côté des wc publics)	Shelter	7,5 m ²
Route de Paris (à l'angle du lotissement de la Maladrerie côté giratoire)	Armoire	0,8 m ²
Champ de Mars (angle Champ de mars et Impasse du Champ de Mars)	Shelter	15 m ²
Route de Sainte-Montaine en façade du n° 12bis	Armoire	0,8 m ²

Madame RENIER précise que pour la Place de l'Equerre, l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France sera sollicité pour assurer une bonne intégration à l'environnement. Elle ajoute que le shelter prévu au Champ de Mars était initialement prévu sur le mur de l'immeuble appartenant à M. Durand avenue du Général Leclerc.

Sur une question de Monsieur DECROIX, il est précisé que l'habillage de ce shelter est à la charge de la Commune. Un trompe l'œil pourrait être envisagé mais les armoires sont traitées anti tags ce qui peut présenter un obstacle à l'habillage. Un bardage serait trop imposant. Il est proposé que l'implantation soit effectuée sans camouflage et qu'en fonction de l'effet rendu, un graff soit éventuellement envisagé dans un second temps. Il convient de vérifier si le traitement anti tags est réalisé en usine ou s'il peut être différé pour permettre un graff si besoin.

Monsieur GRESSET annonce que le très haut débit devrait arriver à Aubigny au deuxième trimestre 2018. Il précise que la fibre optique principale arrivera à Aubigny et ce seront des fibres optiques secondaires qui partiront sur Argent, Blancafort et Clémont. Dans la première tranche, sont prévus Aubigny, Argent et La Chapelle d'Angillon. 70 % du public au niveau du département du Cher sera câblé à l'horizon 2021 pour un coût de 80 M€ et pour câbler le surplus, le coût sera de 100 M€.

Berry Numérique encaissera des recettes relativement importantes qui seront réinvesties, avec l'aide du Département, de la Région et de l'Etat pour équiper les 30 % restants.

Monsieur AUTISSIER confirme que pour les territoires à faible démographie sur lesquels les opérateurs auront moins d'abonnements, les travaux avanceront moins vite que sur les secteurs à forte démographie avec beaucoup d'abonnements.

> Plan de financement pour travaux réalisés par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE 18)

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le plan de financement des travaux d'extension de l'éclairage public pour le lotissement du Moulin des Filles, tel que repris au tableau ci-dessous :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
✓ Etude technique d'éclairage public	318,60 €	7 473,82 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Dossiers administratifs	100,00 €	
✓ Dossiers techniques	363,20 €	
✓ Pose du matériel d'éclairage public	2 970,00 €	
✓ Ensemble mât de 4m + lanterne leds 22 50 W, avec détection communication (6 unités)	9 750,00 €	
✓ Déroulage de câble (212 m)	296,80 €	
✓ Fourniture de câble	1 149,04 €	
	14 947,64 €	

> Contrat d'assurances statutaires – Procédure de marché – Convention de groupement de commandes

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération et d'AUTORISER Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à le signer au nom et pour le compte de la Commune d'Aubigny-sur-Nère.
- d'appliquer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la souscription d'un contrat d'assurance prestations statutaires pour la Commune d'Aubigny-sur-Nère et pour son Centre Communal d'Action Sociale, prenant effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans.
- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises comprenant notamment les éléments suivants :
 - formule de base : Décès/Accident du travail – Maladie professionnelle – Maladie imputable au service (prestations en espèces et en nature)
 - Prestation supplémentaire éventuelle n° 1 : Longue maladie/Maladie de longue durée
 - Prestation supplémentaire éventuelle n° 2 : Maternité – Paternité – Adoption
 - Prestation supplémentaire éventuelle n° 3 : Maladie ordinaire – Accident de la vie privée
 - Base de tarification :
 - ✓ masse salariale Commune : 1 613 669 €
 - ✓ masse salariale C.C.A.S : 33 327 €
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le marché à intervenir, estimé à 250 000 €.

Madame le Maire précise que dans le cas où la commune ne serait pas assurée pour un risque, elle assurerait directement le risque, ce qui peut entraîner des dépenses importantes.

> Subvention exceptionnelle à l'E.S.A. Football

Sur le rapport présenté par Monsieur TASSEZ, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au profit de l'ESA FOOTBALL.

Madame RENIER souligne les performances exceptionnelles réalisées par l'ESA Football cette saison. Monsieur TASSEZ précise que sur 22 matches disputés, l'ESA a remporté 16 victoires, 1 match nul et 5 défaites. Les équipes inférieures ont obtenu pratiquement les mêmes résultats.

Madame RENIER ajoute que le rugby a obtenu également de très bons résultats sur la dernière saison et qu'il a été décidé de réaliser le drainage du terrain attendu depuis des années.

Monsieur TASSEZ ajoute que l'ESA Football a fait un effort sur la formation ce qui permet d'encadrer beaucoup de jeunes.

Madame le Maire confirme que les enfants sont parfaitement encadrés, comme au rugby ou encore au basket et au tennis de table.

Le Conseil municipal applaudit les performances de l'ESA Football.

> **Mandatement d'une créance éteinte**

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le mandatement à l'article 6452 « créances éteintes » la somme de 44,10 € représentant une facture de cantine et de garderie émise le 3 juin 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Portage de repas**

Madame BUREAU indique que le nombre de bénéficiaires de ce service est passé de 42 à 57 depuis le changement de prestataire. Les usagers sont satisfaits des repas fournis.

- **Point sur les travaux**

> **Place Paul Lasnier**

Monsieur TURPIN indique que l'enfouissement des câbles a été réalisé, l'enrobé est programmé pour le 5 juillet prochain.

Madame RENIER précise que les arbres arrachés seront bien entendu remplacés à l'automne et les lampadaires seront installés en septembre.

Monsieur TURPIN précise que des bandes d'enrobé nouveau seront visibles sur la rue mais la rénovation complète de la chaussée aurait coûté 25 000 € HT.

Madame le Maire ajoute qu'il est préférable de débiter les travaux avenue du Parc des Sports qui ne dispose pas de trottoir à certains endroits ce qui oblige les poussettes à descendre sur la chaussée pour circuler.

> **Lotissement du Moulin des Filles**

Monsieur TURPIN indique que la deuxième tranche est en cours. Dans la rue Jean-Baptiste Leclère, la pose des bordures a débuté, l'enrobé sera réalisé après les fêtes franco-écossaises et les lampadaires seront installés.

Une parcelle est d'ores et déjà vendue et une deuxième est retenue.

- **Récompenses aux CM2**

Madame GRESSIN annonce la remise de calculatrices aux CM 2 pour leur entrée au collège, qui se tiendra mardi 4 juillet prochain à 15 h 00.

- **Service Jeunesse**

Pour le centre de loisirs qui se déroulera sur cinq semaines, du 10 juillet au 10 août, Madame GRESSIN indique que 155 enfants y sont inscrits. Elle ajoute qu'une rencontre inter-centres, niveau CM 1-CM2, aura lieu le 12 Juillet avec les centres d'Aubigny, Argent, Blancafort et Brinon/Sauldre. Cette rencontre se déroulera à Blancafort avec un circuit extérieur prévu, qui s'effectuera par équipe pour permettre aux jeunes de communes différentes de faire connaissance.

- **Dépose passages à niveau**

Madame le Maire indique que la SNCF a répondu positivement à la demande de dépose des barrières de passages à niveau, les travaux ont eu lieu les 20 et 21 juin derniers. La ligne des Bordes à Aubigny a fait l'objet d'un débroussaillage et une procédure de fermeture est engagée, ce qui favorisera les

projets des collectivités dans une optique de développement durable : projet de voie verte, corridor écologique... Ceci fait réponse à une demande faite en 2015 pour envisager l'implantation d'une piste cyclable et piétonnière, pour que les familles traversent Aubigny en toute sécurité. Même s'il faudra attendre encore quelques mois de négociations juridiques, le projet paraît aujourd'hui réalisable.

- Silo appartenant à Axereal

Madame le Maire annonce la démolition du silo avenue de la République.

– Commission d'accessibilité

Monsieur ROUARD annonce la réunion de la commission communale d'accessibilité le 25 juillet prochain pour l'Ad'ap. Un point sur les travaux a été réalisé et le programme a été scrupuleusement respecté.

Monsieur TURPIN précise que les travaux ont porté sur les WC Place de la Résistance, le Pré qui Danse et les WC du judo. A cela s'ajoutent les travaux réalisés en régie.

Monsieur ROUARD attire l'attention du conseil sur le fait que les travaux réalisés en régie représentent un tiers des travaux prévus dans l'Ad'ap.

Monsieur TURPIN ajoute que la dépense pour les travaux effectués en 2016 s'est élevée à 89 197 €, y compris les sanitaires pour lesquels une subvention de 40 % a été sollicitée (19 949 €). La prévision Ad'ap 2017 s'élève à 92 696 €.

Madame le Maire indique que les prévisions annuelles augmentent régulièrement et comprendront notamment l'accessibilité du cinéma.

Monsieur ROUARD précise que la commune a reçu l'aval de la Préfecture sur tous les travaux d'accessibilité réalisés. L'Ad'ap avance de manière posée, correcte et significative.

– Vieil Aubigny

Monsieur ROUARD indique que pour les années futures, les thèmes pourraient être « Aubigny la festive » l'année prochaine et « Aubigny la sportive » dans deux ans.

– Centenaire 14-18

En collaboration avec le Souvenir Français, l'ONAC, et la mairie d'Aubigny avec Monsieur GRESSET, un DVD est en cours de réalisation, présentant les témoignages de Monsieur René MARIA et Monsieur André VIEUGUE dont les parents ont été soldats en 1916.

– Fêtes Franco-Ecossaises

Monsieur TASSEZ lance un appel aux bénévoles pour aider aux ripailles.

– Club Cyclo-Marche-VTT d'Aubigny

Monsieur TASSEZ indique que le Club Cyclo-Marche-VTT d'Aubigny a organisé la semaine dernière une sortie à Cadouin (Dordogne) avec 35 marcheurs et 10 cyclos. Les cyclos ont effectué 500 km sur 3 jours. Il ajoute que le conseil municipal a été représenté par Monsieur PEREIRA et lui-même. Il remercie Madame PEREIRA pour l'organisation parfaite de cette sortie.

- Calendrier des manifestations

JUILLET

jusqu'au

dim 2 juillet 15 h 00 – 18 h 30 (samedi 1^{er} juillet : 10 h 00 – 12 h 00 et 15 h 00 – 18 h 30)

Exposition – GAS dessin peinture – Salle du château 1^{er} étage

Jusqu'au lun 31 juillet

10 h 00 – 12 h 30 et 15 h 00 – 19 h 00

Exposition « Thérèse Le Prat - Visages d'acteurs » -
Galerie François 1er

Jusqu'au sam 30 septembre

15 h 00 – 18 h 45 *le week-end (tous les jours en juillet et août)*

Exposition « Aubigny, commerçante d'hier à aujourd'hui » - Vieil
Aubigny

Maison Victorine - Musée Pierre Rateau – Mary's Cottage

Sam 1^{er}

19 h 00

Soirée dansante – ESA Basket – Salle des Fêtes

20 h 30

Concert de trompes de chasse – Comité des Fêtes – Eglise St
Martin

Dim 2

7 h 00

Brocante – ESA Football – Stade Saint Paul

8 h 00 – 20 h 00

Kermesse – Ecole Sainte Solange – Ecole Sainte Solange

10 h 00

Fête de fin d'année suivie d'un pique-nique – Ecole de
musique d'Aubigny – Cloître des Augustins

Jeu 6

14 h 00

Présentation du spectacle en cours de création « OIKOS
histoires de maisons » et échange – Compagnie Théâtre
des Trois Clous » - La Forge

Sam 8

9 h 00

Assemblée Générale – ESA Basket – Salle Sologne

19 h 00

Randonnée nocturne gourmande des Cardeux –
Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Départ cour du château
*Monsieur PEREIRA explique qu'il s'agit d'une randonnée au cours
de laquelle un repas est dégusté au fur et à mesure de l'avancée
de la randonnée en commençant par l'apéritif et en terminant
par le dessert.*

*Cette année, les organisateurs seront en tenue et il y aura un
atelier de cardage de la laine.*

Dim 9

17 h 00

Concert « Autour de la flûte et de l'orgue » - Comité des
Orgues d'Aubigny - Eglise Saint Martin

Jeu 13

22 h 00

Bal populaire – Amicale des Sapeurs-Pompiers – Centre
de secours

Ven 14

Célébration de la Fête Nationale

Du ven 14 au dim 16

Fêtes Franco-Ecossaises – Centre ville / Les Grands
Jardins

*Sur une question de Monsieur TASSEZ, Madame le Maire
confirme que les jeunes obtenant une mention Très Bien au Bac
seront récompensés sur scène le 14 juillet dans les Grands Jardins
à l'occasion de l'apéritif républicain.*

Du ven 14 juillet

au dim 6 août 14 h 00 – 18 h 00 du lundi au vendredi / 10 h 00 – 18 h 00 les samedi et dimanche

Exposition - Elizabeth REID, peintre écossais – Salle du
château 1^{er} étage

Dim 16

22 h 45

Feu d'artifice – Etangs Parc des Sports

Mar 25

Anniversaire du club – Club de l'Amitié – Cloître des Augustins

Ven 28 - sam 29

Festival international Hmong – Association Union des Lao-
Hmong –Stade Saint Paul et spectacle de danses traditionnelles

sur la place Adrien Arnoux le 28 après-midi de 18 h à 20 h

Monsieur THOR indique qu'un spectacle aura lieu place Adrien Arnoux pendant deux heures le vendredi. Deux stars viennent des Etats-Unis et du Laos.

Monsieur THOR précise que le Festival est ouvert à tous.

Madame le Maire encourage le public à s'y rendre, elle ajoute qu'à cette occasion, on découvre des traditions Hmong et les spécialités culinaires.

- Calendrier des réunions

- Jeudi 20 Juillet 2017 à 20 h 00 : 8^e Commission
- Jeudi 27 Juillet 2017 à 20 h 30 : Conseil municipal

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2017/06/01	3.5.3	Domaine & Patrimoine	Convention de mise à disposition du terrain « Le Champ des Tailles » à la Communauté de Communes Sauldre & Sologne pour la viabilisation du lieu	235
2017/06/02	8.2	Aide sociale	Reconduction du dispositif « Passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération « Vacances pour tous »	240
2017/06/03	7.10	Finances locales	Attribution de l'indemnité de conseil au comptable public	242
2017/06/04	4.5	Fonction publique	Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections	244
2017/06/05	8.1	Enseignement	Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny/Nère	246
2017/06/06.1	8.1	Enseignement	Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Sainte-Solange	247
2017/06/06.2	8.1	Enseignement	Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Sainte-Solange	248
2017/06/07	8.1	Enseignement	Participation des communes aux frais de fonctionnement de la classe U.L.I.S.	249
2017/06/08	3.5.7	Domaine & Patrimoine	Construction du très haut débit : implantation des équipements	250
2017/06/09	7.5.1	Finances locales	Plan de financement pour travaux d'extension de l'éclairage public lotissement du Moulin des Filles par le SDE 18	252
2017/06/10	1.1.3	Marchés publics	Contrat d'assurances statutaires – Procédure de marché – Convention de groupement de commandes	253
2017/06/11	7.5.2	Finances locales	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ESA FOOTBALL	257
2017/06/12	7.10.2	Finances locales	Mandatement d'une créance éteinte	258

EMARGEMENTS

RENIER Laurence		AUTISSIER Michel	Excusé
GRESSET François		DOGET Catherine	
GRESSIN Elisabeth		THOR Richard	
TURPIN Jean-Claude		DEROTTEUR Stéphane	
MALLET Martine		LEDIEU Florence	Procuration à Mme KEMPF
ROUARD Jean-Pierre		JUBLLOT Valérie	Procuration à Mme VEILLAT
BUREAU Annette		KEMPF Maria	
DUVAL Sylvain		ADAM Xavier	
REMBLIER Michel		VEILLAT Déborah	
DORISON Marie-France		PROVENDIER Cécile	Procuration à Mme RENIER
TASSEZ Alain		DECROIX Patrick	
BOUVARD Christèle		DAUGU Catherine	Procuration à M. DECROIX
MARTIN Véronique	Procuration à Mme BOUVARD	CHARON-COLIN Sophie	Procuration à M. MELLOTT
CHAUSSERON Benjamin		MELLOTT Dorian	
PEREIRA Jean-Claude			